



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

Délibération n°2025-034-DE

OBJET : Renouvellement de la convention 30 millions d'amis

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 12

Excusé(s) : 5

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le dix huit juin deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSE, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Patricia CHOMARAT pouvoir à Yves CHAZAL, Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Marie-Noëlle THIOILLIER pouvoir à Patrice COUCHAUD, Stéphanie SEON pouvoir à Jeanne MAILLARD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patricia CHOMARAT, Patrick MICHAUD, Marie-Noëlle THIOILLIER, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé en 2018, une campagne de stérilisation des chats errants dont une convention a été signée avec la fondation 30 millions d'amis.

Cette convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats libres sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation et concerne uniquement les chats libres sauvages qui doivent être relâchés sur leur lieu de trappage après leur stérilisation et leur identification.

La convention n'est pas applicable aux chats sociables adoptables ou aux chats/chatons pouvant être sociabilisés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025

Publication : 20/06/2025

Dans le cadre de la convention, un nombre de chats est déterminé. Les coûts d'identification et de stérilisation sont répartis à hauteur de 50 % pour la commune et 50 % pour la Fondation 30 millions d'amis,

- 100€ pour les mâles (soit 50€ part Fondation & 50€ part mairie) ;
- 120€ pour les femelles (soit 60€ part Fondation & 60€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;
- 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70€ part Fondation & 70€ part mairie) ;

Monsieur le Maire propose de maintenir la campagne de stérilisation et de renouveler la convention avec la Fondation 30 million d'amis en 2025 pour 5 chats

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention 2025 avec la Fondation 30 millions d'amis pour 5 chats
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention

Champdieu, le 18 juin 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20250618-2025-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025